

• **Le droit au logement et la protection de la santé des citoyens sont des droits constitutionnels français à charge de l'Etat.**

• D'ici 2030, le nombre de la population des 75-84 ans va enregistrer une croissance inédite de 49%, passant de 4,1 millions à 6,1 millions.

• En matière de réponse aux besoins, les politiques publiques se doivent d'**anticiper l'adaptation de la société au vieillissement de sa population.**

• Depuis quelques années, et particulièrement dans la période du Covid, l'hébergement en structure de grande capacité a démontré ses **limites et ses difficultés de gestion**, tant pour le personnel soignant que pour les résidents...

• En France, de nombreuses **alternatives au tout « EHPAD »** voient le jour.

C'est un enjeu de taille pour notre territoire.

C'est dans ce cadre que les Elus et les membres de l'association DÉCIDONS POLIGNY

vous invitent à une

RÉUNION PUBLIQUE autour du «Bien vivre et Bien vieillir» et des solutions à mettre en place.

**Le Samedi 10 décembre
à 15 heures,
Salle des Fêtes de Poligny.**

**Au programme :
Témoignages d'élus,
de professionnels de santé...**

APPEL AUX DONS

«Décidons Poligny» est une association qui ne reçoit aucune subvention. Pour continuer notre démarche citoyenne, nos actions et nos publications, nous avons besoin de votre aide.

Vous pouvez envoyer vos dons par chèque ou en espèces à l'adresse suivante :
Décidons Poligny 12, rue de Mouthiers-le-Vieillard – 39800 POLIGNY

Le prix de l'énergie

Vendredi 26 août 2022, le prix de gros de l'électricité a battu un record en France : atteignant plus de 1000 euros le mégawatt/heure (MWh), contre environ 85 euros le MWh il y a un an.

Les tarifs des différentes énergies ne cessent d'augmenter : fioul, gaz, électricité, pellets. Le gouvernement a mis en place un bouclier tarifaire permettant une hausse limitée des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité à 4 % pour 2022 et 15 % pour l'année suivante. Après une remise de 18 centimes d'euros par litre de carburant, la remise est passée à 30 centimes depuis le 1^{er} septembre.

A cette augmentation des prix s'ajoute un risque de pénurie, les gestes à adopter se multiplient afin de limiter nos factures : baisser le chauffage la nuit ou dans les pièces inoccupées, limiter sa consommation d'eau chaude etc...

Et à Poligny..?

Qu'est-ce que devrait être le CCAS (partie 1)

Quelles sont les missions du CCAS ?

Le Centre Communal d'Action Sociale peut être le meilleur outil de la municipalité pour s'assurer que chacun puisse bénéficier des aides auxquelles il a droit. Il met aussi en place des solidarités au sein de la commune comme la mutuelle municipale, le Revenu Minimum Etudiant ou le Revenu Municipal Minimum Garanti qui se développent de plus en plus.

Les CCAS peuvent réaliser des enquêtes sociales dans le but de repérer les bénéficiaires potentiels, puis de les aider à constituer les différents dossiers administratifs. En parallèle, le CCAS établit un fichier des personnes aidées qui permet à la municipalité une meilleure connaissance des besoins de ses habitants et donc d'ajuster les moyens de son CCAS, entraînant ainsi un cercle vertueux de solidarités.

Le rôle du CCAS doit être double :

Voici un tour d'horizon des aides qu'il est possible d'obtenir auprès du CCAS de votre commune en fonction de votre situation. Cette liste est forcément non exhaustive du fait du caractère local des aides issues de l'Action Sociale.

Le micro crédit social (ou personnel) : Il s'agit d'un prêt à taux zéro accessible aux personnes exclues du système bancaire. Selon votre situation et la légitimité de votre demande, son montant est compris entre 300 et 5.000 euros. Pour le rembourser, vous disposez de 5 ans maximum.

L'aide alimentaire : Les CCAS permettent aux personnes en grandes difficultés financières d'obtenir de la nourriture gratuitement. Pour cela, il existe à la fois des banques alimentaires ainsi que des épiceries solidaires. L'aide alimentaire peut également être distribuée sous forme d'argent ou d'aide à la cantine pour les enfants. Pour en bénéficier, contactez le CCAS ou le CIAS de votre commune et prenez rendez-vous avec un travailleur social.

Les chèques d'accompagnement personnalisé : Tout comme l'aide alimentaire, les CAP sont dis-

tribus aux personnes dans les situations les plus difficiles pour faire face à l'urgence. Pour en bénéficier, il faut en faire la demande au CCAS. L'attribution de chèques personnalisés est étudiée au cas par cas, sur instruction d'un travailleur social. Ils se présentent sous forme de tickets dont la valeur est comprise entre 10 et 30 euros. Les CAP peuvent être utilisés dans les commerces pour acheter des denrées alimentaires, des produits d'hygiène, des médicaments ou des dépenses pour vos enfants (vêtements, fournitures, loisirs).

Les secours : Il s'agit d'aides financières ponctuelles, sous forme de prêt non remboursable et destiné à répondre aux situations d'urgence.

LES AIDES ET LE SOUTIEN DU CCAS AUX PERSONNES ÂGÉES

L'allocation simple, réservée aux plus de 65 ans, est allouée sous forme financière ou matérielle par l'État. La demande se fait au CCAS de votre commune.

L'aide ménagère : le montant attribué pour cette aide dépend de vos revenus. Les demandes d'aide ménagère doivent être réalisées en mairie ou au CCAS.

Portage des repas à domicile : Les personnes de plus de 65 ans qui vivent avec de faibles ressources et éprouvent des difficultés à faire leurs courses ou cuisiner peuvent bénéficier du portage de leurs repas. La demande de portage de repas à domicile se fait auprès du CCAS de votre commune.

Gestion des maisons de retraite : Les maisons de retraite peuvent être publiques ou privées. Lorsqu'elles sont publiques, elles peuvent être gérées par le CCAS de la commune. Elles peuvent être également médicalisées (EHPAD) afin d'accueillir les personnes âgées en situation de dépendance. En ce qui concerne la tarification, les maisons de retraite gérées par le CCAS prennent en compte les ressources de la personne hébergée et appliquent un tarif unique.

Les Tiques Ethiques

LES BRÈVES

A Poligny, seulement deux rues portent le nom d'une femme.

Sur les plus de 300 rues de Poligny, seules 2 portent le nom d'une femme : Simone Veil et Sainte-Colette. Et seule Sainte-Colette a entretenu un lien direct avec Poligny et le département puisqu'elle a fondé le monastère Sainte-Claire en 1415. Un doute subsiste néanmoins : la rue Joliot-Curie. Fait-on référence au physicien Frédéric ou à la physicienne et femme politique Irène ? Le suspense est insoutenable.

Pour remédier à la sous-représentativité des femmes dans l'espace public, la mairie a inauguré la médiathèque Bernard Clavel et la nouvelle école Thomas Pesquet. Au conseil municipal, pourtant, lors de l'attribution des noms, Décidons Poligny n'avait proposé que des noms de femmes. Quand on questionne en off l'équipe en place sur ce choix, la réponse est cinglante « il n'y avait qu'à avoir des femmes célèbres ». Des femmes jurassiennes ou polinoises célèbres, nous n'en manquons pas, connaissent-ils Marie-Louise Mignerot (Gagneur), écrivaine militante ? Marguerite Bourcet, poétesse et écrivaine ? Marguerite Syamour, sculptrice ? La résistante Simone Michel-Lévy ? Si le langage construit la pensée, soyez rassurés, la mairie n'a pris aucun virage féministe.

Cadeaux aux bénévoles pour la Fête des Jacobins.

La municipalité en place a convoqué les bénévoles qui ont participé au week-end de fête qu'elle a organisé à l'occasion de l'inauguration des travaux de restauration de l'église des Jacobins. Hormis le fait que tous les bénévoles ayant participé n'ont pas été invités, il a été remis aux présents (et pas aux autres) un bon d'achat à valoir sur des enseignes situées hors du centre-ville. Une nouvelle façon, sans doute, de dynamiser le commerce de centre-ville alors que des commerces continuent de fermer...

Le forum de... quelques associations

La municipalité en place a organisé, le 3 septembre, le forum des associations. Ce rendez-vous annuel connaît de moins en moins de succès puisque seulement une vingtaine

d'associations sur les près de 80 associations polinoises étaient présentes. Peu ou pas d'associations culturelles ou patrimoniales, très peu dans le champ social. Serait-ce la partie visible d'un malaise qui s'installe entre la municipalité et les associations polinoises ?

La future chaufferie bois, les élus de Décidons Poligny ont voté contre, pourquoi ?

Le Conseil Municipal du 8 juillet 2022 a vu la validation de la mise en concession de la future chaufferie bois. Les élus de Décidons Poligny ont voté contre cette décision. En effet, le fait de déléguer à un opérateur privé la construction et la gestion de la chaufferie bois et du réseau de chaleur induit un coût supérieur pour les usagers d'environ 7 % à celui d'une régie municipale. Cette dernière aurait également permis la montée en compétence des services techniques de Poligny. Les futurs usagers apprécieront...

Bulletin municipal

Dans le bulletin municipal de juillet 2022, il n'est fait aucune allusion au dérèglement climatique et ses conséquences sur la vie des Polinois. Le coût de l'énergie n'est pas non plus abordé. Il semble que rien n'atteigne la détermination à ne surtout rien changer à la politique de bétonnage et au manque d'entretien des bâtiments publics. Les économies d'énergie annoncées se font sur l'unique argument des économies budgétaires alors que rien n'a été anticipé en termes d'isolation des bâtiments publics, de régulation du chauffage. L'éclairage public, quant à lui, attend encore le passage en leds des deux tiers des points lumineux de la commune.

Piscine du collègue

La municipalité envisage la fermeture, en période hivernale de la piscine dite «du collègue». Alors que le budget des charges de fonctionnement (un peu plus de 20.000 euros) a été abordé au dernier conseil municipal et alors que le maire a précisé que le prix du gaz ne devrait pas augmenter en 2023, cette décision semble incompréhensible. D'autant plus qu'elle va mettre en difficulté les associations utilisatrices et priver les adultes et les enfants des écoles de ce bassin d'apprentissage.

Idées'O Débats

Numéro 5
NOVEMBRE 2022

à Poligny

Journal de réflexion et d'action citoyenne

édito

ON PÉDALE À CÔTÉ DU VÉLO, NON ?

L'annonce du 27 Octobre 2022 de l'arrivée du **Tour de France à Poligny** pour l'étape «100% jurassienne» le 21 Juillet 2023 prochain a fait l'effet d'une révélation divine pour beaucoup d'élus.

Difficile de nier l'effet «projecteur» de ce type de manifestation, de mise en avant de notre territoire. Difficile aussi de nier l'aspect «ouvert à tous» de cette arrivée d'étape.

Comme toujours, nous essayons de développer la réflexion la plus complète possible, histoire de bien faire le tour de cette histoire de Tour !

D'abord, se pose une question politique. Poligny a semble-t-il déposé «il y a plusieurs années» une candidature, pour reprendre les mots de Monsieur le Maire lors du Conseil Municipal du Vendredi 28 Octobre 2022. Cette candidature n'a donné lieu à **aucune délibération** de l'instance décisionnaire de la commune, le Conseil Municipal. Ni lors de la dernière mandature, ni durant celle-ci. C'est pour nous un premier problème dans l'organisation du Tour qui ne s'appuie que sur les maires tout en maintenant un secret, pour des raisons marketing et économiques, qui ne convient pas à l'exercice d'une gestion transparente. Cela nous questionne.

Ensuite, même si l'organisation du Tour de France vient en aide aux collectivités pour l'organisation de l'étape, le reste de l'**infrastructure est à la charge des communes**. Lourde est la tâche pour des villes de petite taille comme la nôtre : matériel, barrières, accueil des délégations, stationnement, organisation des flux. Il sera difficile aussi de compter sur l'aide des autres bourgs centres de la Communauté de Communes, également concernés par le passage du Tour de France. **Les services techniques de notre ville n'ont eu de cesse de voir leurs effectifs baisser**. Ils seront mis à rude épreuve. Les heures supplémentaires et les congés vont être largement bouleversés pour l'accueil d'une telle manifestation en été. **Cela nous inquiète.**

Parallèlement, apparaît la **question des retombées** d'une telle manifestation. Économiquement, il est possible que le centre-ville ne sente qu'à la marge les effets de l'étape, du fait d'abord que l'arrivée se fera en zone industrielle mais aussi parce que cet événement est très ponctuel, le public venu y assister soit est local, soit suit rigoureusement les coureurs. Difficile donc de les faire profiter de nos commerces de proximité. L'arrivée massive de touristes à l'inverse peut aussi poser de nombreux problèmes.

Enfin, il est aussi clair qu'une **question écologique** se place devant nous. Outre le nombre impressionnant de véhicules que déplace le Tour de France, outre les distributions de cadeaux et autres babioles, outre aussi la consommation de l'eau par exemple, le Tour de France manque d'exemplarité en termes de sobriété. Aujourd'hui, par nécessité environnementale, mais aussi par nécessité financière, chacun d'entre nous doit viser cette sobriété. Les institutions publiques doivent aussi donner l'exemple.

Nous pourrions aussi évoquer la différence de visibilité entre le Tour de France masculin et le Tour de France féminin, le faible «effet Tour de France» dans les espaces traversés en termes de pratique du vélo ou de réflexion autour des mobilités.

Bref, mis devant le fait accompli, il ne nous reste plus qu'à **porter une voix raisonnable** autour de cette question avec **nos idées et nos valeurs : protection de l'environnement, transparence démocratique, démarche locale et sociale.**

Antoine SEIGLE-FERRAND

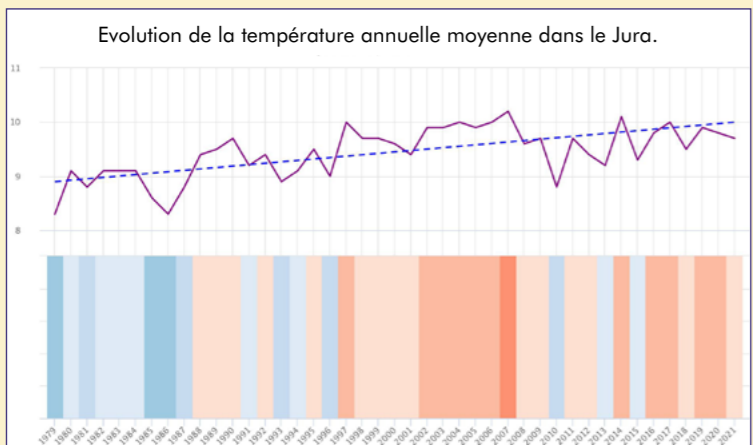
Décidons Poligny 12, rue Mouthiers-le-Vieillard - 39800 Poligny - decidons.poligny@gmail.com

INTRODUCTION

La chaleur dans le Jura, comme partout en France a été d'une violence encore jamais vue auparavant, et cela n'aura rien d'exceptionnel dans les années à venir. Il se peut même que cela soit l'année la plus froide du reste de notre vie. Le changement climatique est commencé et le Jura malgré ses forêts, ses lacs, n'y fera pas exception. Le scénario le plus probable annonce une augmentation de 1,5°C d'ici 2030 en Franche-Comté et 2,5°C en 2050, de telles augmentations de températures auront de graves conséquences sur l'économie et le vivant.

L'été 2022 sonnet-il la prise de conscience générale sur les effets du réchauffement climatique ? Les scientifiques l'espèrent !

Ainsi, des climatologues mettent en avant qu'il est possible de ralentir le phénomène en réduisant nos émissions : « on est intégralement responsables du changement des dernières années, mais aussi intégralement responsables de notre futur ».



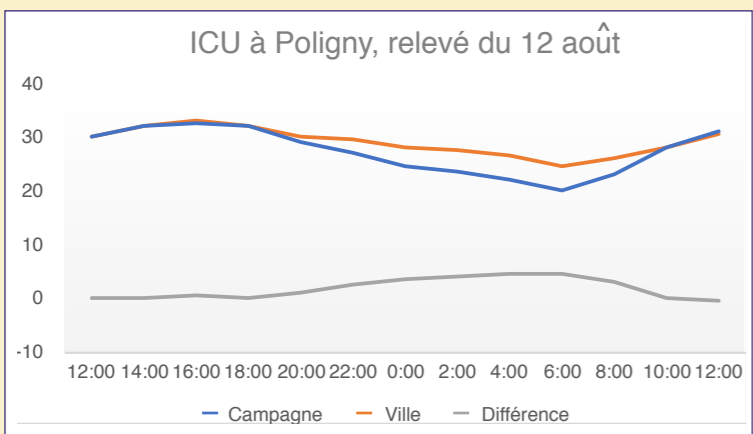
Le graphique supérieur montre l'évolution de la température annuelle moyenne dans le Jura. La ligne bleue en pointillés représente la tendance linéaire du changement climatique. Si la ligne de tendance monte de gauche à droite, la tendance de la température est positive et il fait de plus en plus chaud au fil du temps.

Chaque bande de couleur représente la température moyenne d'une année - bleu pour les années plus froides et rouge pour les années plus chaudes. (source météoblue). Le graphique ne fait pas mention de l'année 2022.

La question que le politique doit se poser dorénavant n'est plus comment stopper le changement climatique. Celui-ci est irréversible. Il s'agit de savoir comment le ralentir et comment adapter notre mode de vie, nos politiques à ce nouveau climat. A Poligny, le politique a le pouvoir d'agir, mais semble être déconnecté de toute réalité future. La Grande Rue, le quartier de Charcigny, la nouvelle école Thomas Pesquet ont été rénovés sans arbre et sans aucune forme de végétalisation. Cela pose énormément de problèmes, mais **nous allons nous concentrer sur un en particulier : la formation d'îlots de chaleurs urbains (ICU).**

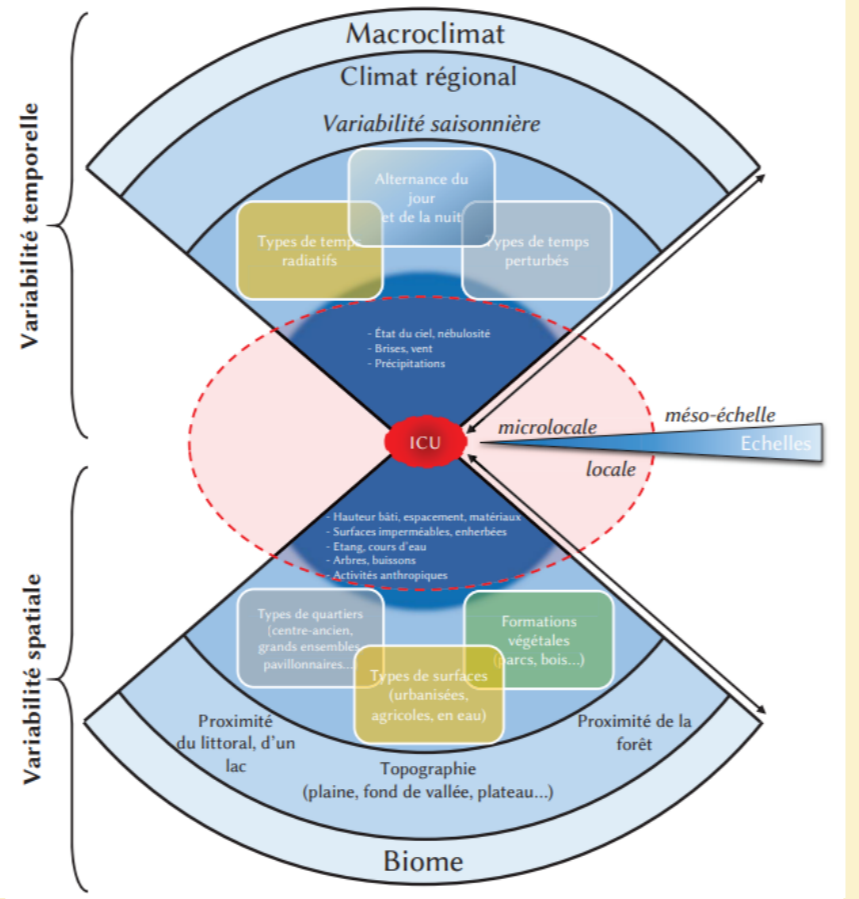
Le phénomène d'ICU, constitutif de la climatologie urbaine, est décrit comme étant la **différence de température entre la ville et la campagne**. Cette approche est ancienne, puisqu'en France elle apparaît au XVIII^e siècle où des météorologues décrivent ce phénomène à Paris : «L'air à Paris nous paraît fort chaud quand la liqueur se trouve à 24 degrés». Poligny, bien que ne présentant pas les mêmes caractéristiques que la ville de Paris, n'échappe pourtant pas à la règle.

Voici les relevés de températures de la ville de Poligny, ces relevés sont conformes à ce que l'on peut observer dans les études sur les ICU. L'ICU est donc un phénomène nocturne, la température en ville baisse moins rapidement que la température en campagne. Ici, la différence peut aller jusqu'à 4,5°C à 6 h du matin. Cette différence est énorme quand on pense aux mauvaises isolations des logements du centre-ville ou des HLM. Une situation qui pourrait être invivable dans les années à venir, si la municipalité ne fait rien.



Comment inverser la tendance et empêcher les îlots de Chaleur Urbain ?

Plusieurs types de variabilités peuvent expliquer le phénomène de l'ICU, des variabilités temporelles sur lesquelles il est difficile d'agir, et des variabilités spatiales à l'échelle locale, microlocale et dans une moindre mesure méso-échelle qui nous intéressent. La couleur des bâtiments, la végétation, l'enherbement, les arbres, la présence de la voiture, les surfaces imperméables jouent sur la formation de l'ICU. Pour endiguer ce phénomène, il est indispensable que la ville de Poligny réfléchisse à tous ces points et à créer de véritables îlots de fraîcheur à l'intérieur même de la ville. Pourtant, tout ce qui a été voté par la majorité en place depuis la dernière décennie a systématiquement pris des décisions absurdes d'un point de vue écologique et bien-être pour les habitants. Les répercussions d'une telle politique ont et auront des effets directs sur les populations les plus vulnérables.



Il ne s'agit pas d'une mesure écologique, mais bien une mesure de bien-être de la population voire de santé publique. Soyons inventifs, le futur nous l'impose.

Travailler sur les façades les plus exposées au rayonnement solaire

- Isoler les façades par l'extérieur et isoler les combles est l'action la plus efficace mais la plus coûteuse et s'inscrit dans un cycle de rénovation. A noter que ce type de travaux est éligible aux fonds européens et au dispositif des certificats d'économie d'énergie pour boucler les financements.
- Poser des stores extérieurs sur les façades est et ouest et des brise-soleil sur les façades sud, qui laissent la lumière entrer en hiver.
- Peindre de couleur claire les façades et les toitures.
- Isoler les fenêtres avec des doubles vitrages incluant un gaz neutralisant les UV.

Installations techniques

- Ventilation mécanique à programmer avec une surventilation nocturne.
- Le même rafraîchissement peut être obtenu en laissant les fenêtres et portes ouvertes la nuit. Cela nécessite de régler le problème des fenêtres qui ne peuvent pas s'ouvrir dans certains bâtiments ou encore celui du risque d'intrusion nocturne.
- Certaines collectivités ont fait le choix de la climatisation, bien que celle-ci soit énergivore, et donc, aggrave le réchauffement climatique ainsi que la chaleur à l'extérieur du bâtiment. Les pompes à chaleur sont plus vertueuses pour maintenir une température viable.
- Le puits provençal est une ventilation naturelle qui va chercher la fraîcheur dans le sol.
- Le brassage d'air par ventilateurs permet de supporter les journées les plus chaudes.

Végétalisation des espaces extérieurs

- La désimperméabilisation des cours d'école est un mouvement d'ampleur, surtout dans les écoles primaires. On remplace les revêtements goudronnés qui restituent la chaleur, par de nouveaux revêtements poreux ou des espaces de pleine terre, qui infiltreront l'eau de pluie et restituent la fraîcheur ensuite, par évaporation.
- On plante des arbres, des arbustes et/ou on végétalise par des arbustes en pots, des murs et des ombrières végétalisés.

Besançon : un potager pédagogique, un coin nature de 1300 m2 à partager avec les habitants du quartier hors temps scolaire, des arbres et des îlots végétaux, un coin zen, un espace dédié au ballon, un espace dédié aux jeux en bois, une fontaine à manivelle et... des réalisations à venir : bateau de pirates, cabanes...

Dans le volet «désimperméabilisation des sols» de son programme de lutte contre les îlots de chaleurs urbaines, la ville de Besançon consacre des moyens importants à la transformation des cours de ses écoles. Celles-ci occupant une place importante dans la mise en œuvre d'un projet expérimental mené avec tous les usagers dans une démarche de démocratie participative (paroles des élèves, des enseignants, des agents d'entretien, des parents, des intervenants extérieurs...).

L'idée est aussi que les enseignants s'emparent de la démarche et des réalisations au plan éducatif et pédagogique.



Lons-le-Saunier : toutes les cours d'écoles d'ici la fin du mandat !

Alors que le règne du bitume s'est imposé dans les espaces de récréation scolaire, la nouvelle municipalité souhaite faire place nette en revitalisant les cours de ses écoles avec pour objectif premier d'enlever le béton et de le remplacer par des matériaux drainants, par de la végétalisation, de créer des îlots de fraîcheur pour les écoliers.

Outre les bienfaits pour la nature, ce programme se veut être aussi bénéfique pour la santé d'écoliers plus apaisés et reconnectés avec le vivant.



La végétalisation des villes :
source de nombreux effets positifs sur la santé physique et mentale, une affaire de santé publique, un des leviers pour rendre les villes résilientes aux changements climatiques.

Souvent perçu sous le prisme de la transition écologique, ce processus consiste en un ensemble d'opérations visant à mettre en place des végétaux dans des environnements souvent urbains.

En dehors de cet aspect écologique, la végétalisation est un outil au service de la santé publique en améliorant la qualité de l'air. En France, la pollution atmosphérique représente actuellement 48 000 décès prématurés chaque année.

La végétalisation des cours d'écoles :
Jusqu'à présent de l'enrobé et quelques arbres...
Quand la canicule met à mal les conditions de travail des élèves et des enseignants.

Des Actions engagées sur le terrain proche de nous !

- L'eau fait aussi son entrée dans les cours avec des circulations d'eau, des brumisateurs et d'indispensables fontaines à eau pour se désaltérer à volonté. Solution simple et peu coûteuse : Grenoble a distribué dans toutes ses écoles des tuyaux percés ou équipés d'un simple système d'arrosage pour asperger les enfants et faire baisser leur température. A Lille, ces cours verts prévoient même des cuves de récupération d'eau de pluie, pour les jardins pédagogiques.
- Formation et sensibilisation des équipes encadrantes

Dijon : la végétalisation des cours d'écoles, un enjeu pour s'emparer de ces nouveaux espaces végétaux pour apprendre et en faire des outils d'enseignement...

Les résultats d'un travail de près d'une année qui a associé les élèves et leurs enseignants, partie intégrante du projet.

Pour lutter contre la chaleur, ici aussi, on enlève le bitume des cours d'école, remplacé par des espaces végétalisés. Au résultat, des parents au départ contents qu'il y ait moins de bitume, à l'arrivée qui se sont investis dans le projet et les plantations !

De plus, une inspectrice de l'Académie nous explique : «les projets de cours d'écoles entrent dans les projets départementaux de l'école du dehors. Ils visent à développer l'apprentissage dehors, qu'ils soient moteurs mais aussi pour les mathématiques, en cours de français ou dans l'expression orale. Le projet, c'est aussi d'emmener les enfants pour qu'ils y soient bien et qu'ils puissent aussi y apprendre. Cela se fait déjà beaucoup dans les pays germaniques»...



Où en sont nos institutions locales sur la réflexion concernant les ICU ?

A peu près nulle part. Nous avons interrogé à ce sujet Pascal Collin, chef de service environnement à la communauté de communes Arbois Poligny Salins : la communauté de communes met en place un PCAET (plan climat énergie territorial) qui est une obligation légale et ayant pour objectif de faire l'état des lieux de nos émissions de gaz à effet de serre, de qualité de l'air... et de proposer des fiches actions visant à répondre aux problèmes soulevés. Les services de la collectivité ont, selon Pascal Collin, proposé des fiches actions concernant les ICU, le pouvoir est maintenant dans la main des politiques. A Poligny, ce qui est sûr, c'est que le problème de l'avenir n'est pas à l'ordre du jour.